



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-164

Autorisation de Programme et Crédit de Paiement Travaux de voirie Melsungen – Boulevard Pasteur par la rue du Bois des Fosses - Modification (Finances)

7.1

Rapporteur : Lydie GUÉRIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Arnaud DAUTREY, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DAUTREY

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'avant d'engager une dépense, les crédits doivent être ouverts par décision expresse du Conseil Municipal. A cet effet, il vote chaque année le budget primitif, qui doit comprendre tous les crédits de l'exercice considéré, mais uniquement ceux-ci. Ils peuvent être ajustés au budget supplémentaire ou en décision modificative en cours d'année.

Cependant, les travaux pour lesquels les crédits ont été votés pourront se dérouler sur plusieurs années et donc impliquer qu'une dépense soit engagée sur plusieurs exercices. Pour éviter aux communes d'avoir à inscrire au budget de l'année N des crédits qui ne seront mandatés effectivement qu'en N + 1 et plus, l'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit que la programmation pluriannuelle des investissements puisse se décliner en Autorisation de Programme et Crédit de Paiement. La définition est donnée à l'article L 2311-3 du C.G.C.T.

- Les AP (Autorisations de Programme) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

- Les CP (Crédits de Paiement) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP (Autorisations de Programme) correspondants.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération DEL2021-206 du 14 décembre 2021,

Vu le décret n° 97 – 175 du 20 Février 1997,

Vu l'article L.2311-3 du C.G.C.T.,

Considérant que pour respecter le principe de l'annualité, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ne tient compte que des CP (Crédits de Paiement).

Considérant le nouveau périmètre du programme de travaux de voirie partant de Melsungen, comprenant le boulevard Pasteur en passant par la rue du Bois des Fosses qui s'étalera sur quatre exercices budgétaires 2022 à 2025.

Considérant que la ville a été lauréate de l'appel à projet du Fonds Mobilité Active en date du 28 janvier 2022 pour un montant de subvention de 292 533 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le montant de l'AP (Autorisation de Programme) dédiée à cette immobilisation, assortie des CP (Crédits de Paiement) correspondants ainsi que son financement tels que suit.

Exercices concernés par l'AP (Autorisation de programme) : 2022 – 2025

Montant global de l'AP (Autorisation de Programme) = 4 750 000 TTC

AP en dépenses :

Intitulé	Code AP	Millésime	Durée	AP nouvelle	CP antérieur	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Etudes Travaux		2022	4 ans	4 750 000	0,00	90 000	90 000	90 000	
							1 120 000	1 635 000	1 725 000

AP en recettes :

Subvention	Code AP	Millésime	Durée	AP nouvelle	CP antérieur	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
DREAL		2022	4 ans	292 533	0,00				
							87 759	204 774	

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

Je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 8 voix contre

- Approuve l'AP (Autorisation de Programme) dédiée au programme de travaux de voirie de Melsungen jusqu'au boulevard Pasteur inclus assortie des CP (Crédits de Paiement).

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 19 OCT 2022



Le Maire,
Conseiller régional

Pierre-Frédéric BILLET